



SERVICE
URBANISME
ET
AMENAGEMENT

URBANISME
AMENAGEMENT
EST

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE
L'ILE AUX MOINES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Elaboration

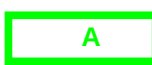
Plan des Servitudes
d'utilité publique

Echelle 1/10 000

Document établi le 28 juin 2010
Document approuvé le



AC1 Servitude de protection des monuments historiques
1-Cromlech de Kergenau (classé)
2-Dolmen de Pen-Hap (classé)



AC2 Servitude de protection des sites et monuments naturels
-Site inscrit du Golfe du Morbihan sur la totalité du territoire communal
A-Site inscrit de la Pointe du Trech
B-Site inscrit dit du Bois d'Amour à Toulindac

AS2 Servitude de protection des établissements ostréicoles
et coquilliers et des gisements naturels
(totalité du territoire communal)



EL9 Servitude de passage des piétons le long du littoral
(voir dossier approuvé le 07 mai 2004)



I4 Servitude relative à la distribution d'énergie électrique
Réseau de distribution moyenne tension



PT2 Servitude relative aux transmissions radio-électriques
Liaison hertzienne Arzon-Vannes

T7 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
(totalité du territoire communal)

Données fournies par les gestionnaires en juin 2010

